

Brochure n° 3325 | Convention collective régionale

IDCC : 2489 | **INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES ET ASSIMILÉES**
(Vendée)

Accord du 2 novembre 2023
relatif aux taux effectifs garantis annuels (TEGA)

NOR : ASET2351217M

IDCC : 2489

Entre l'(les) organisation(s) professionnelle(s) d'employeur(s) :

UIMM Vendée,

d'une part,

et le(s) syndicat(s) de salariés :

CGT ;

CFDT ;

FO ;

CFTC ;

CFE-CGC,

d'autre part,

il a été décidé ce qui suit :

Article 1^{er}

Les taux effectifs garantis annuels (TEGA) mis en place en vertu de l'article 33 de la convention collective des industries métallurgiques et assimilées de la Vendée sont revalorisés à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 2

Les TEGA base 35 heures, sont des rémunérations réelles brutes annuelles garanties dont les montants, à partir de l'année 2023, sont fixés dans l'annexe 1 du présent accord.

Article 3

En application de l'article L. 2261-23-1 du code du travail, les signataires conviennent que le contenu du présent accord ne justifie pas de prévoir les stipulations spécifiques aux entreprises de moins de cinquante salariés visées à l'article L. 2232-10-1 du code du travail.

Article 4

Le présent accord est établi en nombre suffisant d'exemplaires pour notification à chacune des organisations syndicales signataires et dépôt dans les conditions prévues par l'article L. 2231-6 du code du travail.

Article 5

Le présent accord est conclu pour une durée déterminée. Les parties conviennent qu'il s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2023. Il entrera en vigueur le lendemain de son dépôt auprès des services centraux du ministre chargé du travail, conformément aux articles L. 2261-1 et D. 2231-3 du code du travail.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 2 novembre 2023.

(Suivent les signatures.)

Annexe 1

Taux effectifs garantis annuels 2023

Date d'application : à partir de l'année 2023.

Durée légale hebdomadaire TTE : 35 heures.

(En euros.)

Coef.	Ouvriers	Maîtrise atelier	Adm./Tech.
140	21 025		21 025
145	21 055		21 055
155	21 140		21 140
170	21 260		21 260
180			21 370
190	21 510		21 510
215	22 065	22 120	22 065
225			22 520
240	23 030	23 220	23 030
255	23 960	24 345	23 555
270	24 970		24 560
285	26 240	26 265	25 625
305		27 855	27 095
335		29 965	29 125
365		32 265	31 410
395		34 035	33 470